Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260629-DEL2639-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2639

OBJET :

Aide municipale prise en charge des repas pris au collège Sainte-Jeanne-d'Arc par les écoles de l'école primaire privée de Rohan

Nombres de membres

en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Vote
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

PRESENTS : AUDO D, JEHANNO M-T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, LE BOULH C, DENECE N,LE FRESNE B,JEHANNO R,DECORTE A, POTEL M, PÉRESSE A, ALLANIC JM,NIKOLOVSKI J

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :JEGONDAY J, LENET K,

Secrétaire de la séance : Jordan NIKOLOVSKI

Date de la convocation **:** 22 juin 2026

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Collège Sainte-Jeanne-d'arc qui sollicite une revalorisation de l'aide accordée pour la prise en charge des repas pris par les élèves de l'école primaire Sainte-Jeanne-d'Arc au restaurant scolaire géré par le collège.

Face aux constats des difficultés rencontrées par certaines familles pour assumer le coût des repas et la fragilisation de la fréquentation du service et de l'équilibre alimentaire des enfants, le collège propose une augmentation de l'aide déjà accordée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 11 voix pour et 2 abstentions (Mr Nikolovski et Mr Allanic) :

- Décide d'accorder une aide financière de :
  - 0.55 € pour un élève de maternelle
  - 0.30 € pour un élève de primaire
- Dit que cette aide sera versée sur présentation d'un état détaillé des repas distribués pour les élèves de Crédin.
- Dit que cette aide sera déduite du prix facturé aux familles.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CREDIN 56 Morbihan